



CAUTIONNEMENT
EN CAS DE COLOCATION
(hors couple marié et partenaires pacsés)
BAIL LOI DU 6/07/1989
LOCATION MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE
(un engagement distinct est à remplir par chaque caution)

GIRARD IMMOBILIER
1319 Avenue d'Uriage
38410 VAULNAVEYS LE
HAUT
04 76 59 26 37

agence.girard@orange.fr

1. - RÉFÉRENCES LOGEMENT

2. - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CAUTION

IDENTITÉ

Nom (pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille) :

Prénoms :

Date de naissance : __/__/____

Lieu de naissance :

Nationalité :

Marié(e) (indiquer le régime matrimonial), pacsé(e), célibataire :

DOMICILE ACTUEL

Adresse :

CP :

Ville :

Adresse e-mail :

Tél. : fixe

Portable

3. - ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

Texte à reproduire de la main de la caution à peine de nullité (art. 22-1, loi du 6 juillet 1989) :

« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte, Je, soussigné, (nom, prénom)

- **Déclare** avoir conscience d'engager mes biens et revenus personnels par les présentes ;
- **Déclare** me porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement :

- des loyers et des charges
- des impôts et taxes
- des réparations locatives
- des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail de toutes autres indemnités tels des dommages et intérêts
- de tous intérêts

dus par M. (nom, prénom du ou des locataires)

Pour un montant maximum correspondant à trois ans de loyers charges comprises tels que fixés dans le bail et ce, même en cas de changement de bailleur, en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée de _____ ans à compter du ____/____/____ pour les locaux situés dans l'immeuble sis à _____, bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis.

- **Ai noté que :**

- le montant initial du loyer mensuel s'élève à € (en lettres et en chiffres)

-
- représentant pour la première année un loyer de € (en lettres et en chiffres)

-
- la provision mensuelle de charges locatives⁽¹⁾ s'élève à € (en lettres et en chiffres) :

Le loyer et la provision mensuelle de charges locatives⁽¹⁾ étant payable par mois (à échoir)

Le loyer est révisé chaque année selon les modalités prévues au bail.

Modalité de révision :

Date de révision : ____/____/____

Date ou trimestre de référence de l'IRL ____.

Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée de neuf (9) ans, soit jusqu'au ____/____/____.

Toutefois, le présent acte de cautionnement prendra fin en cas d'extinction de la solidarité de M. _____ (nom, prénom du locataire), soit à la date d'effet de son congé régulièrement délivré si un nouveau colocataire figure au bail, soit à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet de son congé dans le cas contraire

L'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 dispose que : « *Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.* »

